



Challenge Tour 77

Compétition benjamins et minimes

en Match-Play sur 3 tours

Préparation au Championnat de France des Jeunes 2019

Règlement 2019

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

OBJET :

Cette épreuve a pour but d'offrir, aux benjamins et minimes (filles et garçons) de Seine et Marne, des occasions de jouer en match-play avec des partenaires de clubs différents au niveau départemental, dans le cadre de leur préparation aux qualifications Ile-de-France aux championnats de France des jeunes.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre membres d'une Association Sportive localisée en Seine et Marne à jour de cotisation départementale, de Ligue et Fédérale.
- Etre licencié(e) FFG 2019
- Avoir son certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la ffgolf (sur Extranet) à la date de l'inscription,
- Avoir envoyé les 3 fiches d'autorisation dûment remplies (voir dernière page) au Comité Départemental à la date d'inscription.

CATEGORIES D'AGE ET LIMITES D'INDEX (arrondi)

- Benjamins (13 et 14 ans) : nés(es) en 2005 ou 2006
- Limite d'index Filles : 28
- Limite d'index Garçons : 18
- Les jeunes appartenant aux regroupements Minimes et Benjamins de la Ligue IdF et du CD Golf 77 sont admis sans limite d'index (y compris les U12 membres du groupe benjamin du CD Golf 77)
- Minimes (15 et 16 ans) : nés(es) en 2003 ou 2004
- Limite d'index Filles : 21
- Limite d'index Garçons : 14

Des joueurs ne rentrant pas dans les limites ci-dessus peuvent être invités sur décision des organisateurs du CDGolf77

ENGAGEMENTS

Les engagements s'effectueront, par les clubs, sur extranet : <http://xnet.ffgof.org/login.php> au moins 8 jours avant l'épreuve concernée. Les départs seront publiés l'avant-veille de la compétition sur le site du Comité. Un green-fee de 10€ sera demandé à chaque participant, au golf d'accueil (le Comité Départemental prenant en charge la différence avec le prix du green-fee négocié).

REGLEMENT

Cette compétition se déroule sur 3 tours.

Pour chaque tour, le maximum de jeunes participants sera de 32 joueurs (16 dans la catégorie minime, 16 dans la catégorie U14). Si le nombre d'inscrits à la clôture des inscriptions est supérieur à ce nombre, le comité sélectionnera les joueurs inscrits retenus.

FORMULE DE JEU : (voir règlement général)

18 TROUS, MATCH-PLAY BRUT

Le score d'un Match-Play sera celui enregistré lorsque l'avance d'un joueur sera supérieur au nombre de trous à jouer. Cependant, les joueurs termineront les 18 trous du parcours, sans que les résultats des derniers trous soient enregistrés dans le cas d'un match terminé.

La composition des match-plays sera faite par le CDgolf77 en tenant compte des index et des âges des joueurs.

Marques de départ : minimes garçons blanches, minimes filles bleues, benjamins garçons jaunes, benjamins filles rouges.

CALENDRIER :

1^{er} tour samedi 11 janvier : Golf de Cély-en-Bière

2^e tour samedi 26 janvier : Golf de Lésigny

3^e tour samedi 9 février : Golf de Disneyland

COMPORTEMENT ET CONSIGNES SUR LE TERRAIN :

Aucun cadet n'est autorisé.

L'utilisation d'un chariot électrique est également interdite.

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, pas de jogging, pas de chaussure type jogging etc....

Epreuve non fumeurs, toute infraction constatée entraînera la disqualification du joueur.

Il est également rappelé, qu'il est interdit de se servir de téléphone portable durant l'épreuve.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect et entraînera une disqualification pour cette épreuve.

ACCOMPAGNATEURS :

Pendant tout le déroulement de ces épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de club, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Les parents ne pourront pas suivre la partie de leur enfant.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Une tenue correcte (comme pour les joueurs) sera exigée pour les accompagnateurs dans l'enceinte des golfs concernés.

COMITE DE L'EPREUVE : Le Comité sera composé au minimum d'un représentant du Comité Départemental de Seine et Marne, d'un représentant de la Commission Sportive du club recevant une épreuve et un arbitre.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.